

19/9/20

La concession d'hydrocarbures fait débat

Le conseil municipal s'est réuni dernièrement à la salle des fêtes.

La principale délibération a porté sur une demande de concession d'hydrocarbures, dite « concession de Pierre Maubeuge », celle-ci émettant un avis défavorable à la demande de concession d'hydrocarbures liquides ou gazeux, déposée par la société Galli Coz SA et demandant le retrait de tout ce qui peut ou pourrait concerner directement ou indirectement la commune de Léroville. Le conseil municipal a considéré que cette demande est faite au nom du droit de suite, qui

est une disposition du code minier, qui permet de prolonger les concessions sans prendre en compte, ni les dimensions environnementales, sanitaires et climatiques, ni l'intérêt général pour les populations concernées et l'utilité publique et ce, alors qu'une loi a été votée le 19 décembre 2017 pour mettre fin progressivement à la production d'énergie fossile sur le territoire national d'ici à 2040. Le conseil municipal a précisé que les fouilles prévues (forages, vibrosismiques, ébranlements, travaux réalisés 24 heures sur 24, circulation routière en perma-

nence de jour comme de nuit, usage du mercaptan, produit classé toxique et dangereux pour l'environnement, utilisation de compresseurs à piston et de moteurs à gaz naturel, vibrateurs, sifflements) peuvent aller jusqu'à 1 250 mètres de profondeur et que, si elles sont autorisées, auront des incidences sur l'environnement (forêts, zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, espaces naturels sensibles, milieux et habitats naturels, végétation mise à mal, pollution lumineuse, mauvaises odeurs issues de la combus-

tion de polluants, bruits continuels). De plus, le conseil municipal fait savoir que les sources, captages et leurs dérivations alimentant en eau potable les communes de Léroville, Vadonville et Malaumont se trouvent à l'intérieur de la zone géographique concédée en concession.

« Pourquoi ce qui est bon ou mauvais, ou encore dangereux pour la planète, l'environnement et la biodiversité en France, le sera-t-il à Léroville dans seulement vingt ans, le temps d'une génération ? » a ajouté le maire, Alain Votot.